

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/154610
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.469/s.347
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Galerie du Roi, 29. Réaménagement d'un espace commercial.
Avis conforme (*Dossier traité par M. Fr. Timmermans-D.U. et M. G. Conde-Reis-D.M.S.*).

En réponse à votre lettre du 13 avril 2004, en référence, réceptionnée le 16 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur le démontage partiel de la dalle en béton et de l'escalier avant, la construction d'un nouvel escalier, l'obturation maçonnée de certaines baies, l'aménagement de l'ensemble par la disposition de mobilier, la réalisation de divers aménagements (cloisons en gyproc, faux plafonds, revêtement de sol, installation électrique...).

La CRMS souscrit au principe de réaménagement de l'espace par le démontage de la dalle et de son escalier car elle estime que l'intervention va dans le sens d'une amélioration de la situation existante, résultat d'un aménagement récent en 2002. Elle regrette toutefois qu'aucune précision ne soit jointe au dossier concernant les éventuels risques de démontage de la structure en béton (qui n'a apparemment pas été réalisée exactement comme le prévoient les plans de 2002 ?). La Commission demande de plus amples informations sur ce démontage (description des travaux).

Par ailleurs, si la CRMS ne s'oppose pas à la réalisation d'un nouvel escalier, elle estime que la proposition actuelle est trop proche des vitrines et elle propose de le déplacer à l'arrière du magasin. Enfin, elle s'interroge sur la raison d'obturer le palier de l'escalier en colimaçon menant aux locaux arrière et demande si elle résulte d'une nouvelle réorganisation spatiale.

La Commission rend donc un avis défavorable dans l'état actuel du dossier. Elle demande de poursuivre l'étude selon ses suggestions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président